

RÈGLEMENT PARTICULIER

27^{ème} COURSE DE CÔTE de NEFFIÈS

Les 16 et 17 mars 2019

V 3 – 11.12.2018

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque courses de côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 16 et 17 mars 2019 avec le concours de la ville de Neffîès sous le patronage des avants-monts du centre Hérault, une compétition automobile Course de Côte régionale dénommée :

«27^{ème} Course de Côte de Neffîès»

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2019 coefficient 1
- Le Championnat de la Ligue Languedoc Roussillon 2019
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2019

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Languedoc Roussillon et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation :
numéro : **CC1 / 2019** en date du : **Vendredi 21 décembre 2018**

Organisateur technique

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots Téléphone : 04.48.78.48.54

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude Mary	n° 1622/0805
Commissaires Sportifs	M. Alain SZAFARCZYK	n° 4793/0804
Commissaires Sportifs	M. Alain ARA OSANZ	n° 139538/0906
Directeur de Course	Mme Myriam VINCENT	n° 1527/0712
Directeur de Course Adjoint	Mme Delphine GRAUBY	n° 163789/0812
Commissaire Technique responsable	M. Bernard PENILLA	n° 17999/0811
Commissaire Technique adjoint	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Sebastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean-Charles MASSU	n° 5048/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Chronométrateur responsable	M. Patrick FILIAT	n° 115657/0811
Chronométrateur	M. Jean-Louis ALLE	n° 2267/0805

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	mardi 12 mars 2019 à minuit
Publication de la liste des engagés	vendredi 15 mars 2019 à 0h00
Vérifications administratives	samedi 16 mars 2019 de 15h à 19h
	dimanche 17 mars 2019 de 7h à 7h15
Vérifications techniques	samedi 16 mars 2019 de 15h15 à 19h15
	dimanche 17 mars 2019 de 7h à 7h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	
	dimanche 17 mars 2019 à 8h00
Briefing des commissaires	dimanche 17 mars 2019 à 7h30 ateliers municipaux avenue de la Restclauze Neffîès
Essais non chronométrés facultatifs (1 montée)	dimanche 17 mars 2019 de 8h15 à 9h30
Essais chronométrés (2 montées)	dimanche 17 mars 2019 de 9h30 à 12h45
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications	samedi 16 mars 2019 de 15h à 19h
	dimanche 17 mars 2019 de 7h à 7h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	
	dimanche 17 mars 2019 à 13h00

Essais non chronométrés facultatifs

100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30 (art 1.2.2 règlement montagne)

En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue quel-qu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'auraient pu y participer, (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc...)

En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés, à la discrétion du Directeur de Course.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 17 mars à partir de 13h30.
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneaux situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium, Remise des prix et des Classements auront lieu dimanche 17 mars 2019 à la salle polyvalente de Neffiès. 1h00 après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : samedi 16 mars 2019 à 18h00 : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès.
L'ordre du jour et les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès :
samedi 16 mars 2019 de 15h à 19h
ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :

dimanche 17 mars 2019 de 7h à 7h15

Vérifications techniques : ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :

samedi 16 mars 2019 de 15h15 à 19h15

dimanche 17 mars 2019 de 7h à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CARMINATI, route de Pézenas à Roujan.

En cas de réclamation, nécessitant un démontage, le taux horaire de la main-d'œuvre en vigueur est de : 60 € TTC.

Aucune vérification préliminaire ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit dimanche 16 mars 2019 à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais sera affichée dimanche 17 mars 2018 à 8h00.

Lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux (permis de conduire, licence, fiche d'homologation, passeport technique).

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.

Le retour des doubles montes se fera devant la direction de course, à la fin des doubles montes.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 04.48.78.48.54

jusqu'au mardi 12 mars 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle de l'organisateur : - 160 €
- 140 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée
- sans la publicité optionnelle de l'organisateur : - 320 €
- 280 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de « **ASA Montpellier-Méditerranée** ».

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (courrier) 24 heures avant le début des vérifications administratives. Une somme forfaitaire de 20€ sera retenue en cas de remboursement de l'engagement pour frais administratifs.

Si quatre jours avant le début de l'épreuve, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures modernes admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes 2019.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

4.2.7P. ÉCHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, groupes CM et GTTS niveau sonore maximal 105 dB.

Voitures ouvertes, niveau sonore maximal 110 dB.

4.3P. NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité 2019.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Les publicités obligatoires et de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Neffiès a le parcours suivant :
D15 sortie de Neffiès en direction de Cabrières

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard, départ arrêté, moteur en marche.

Départ : sur la D15 sortie de Neffiès, lieu dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15 lieu dit « La Grange de Coudère » 1,5km plus loin en direction de Cabrières

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1,5 km

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : par la D15 entre le village de Neffiès en direction de Cabrières jusqu'à la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DÉPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi. Le concurrent dont le Pilote ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de la compétition.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Neffiès sur les emplacements autorisés.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 9 heures, le samedi 16 mars 2019.

Les remorques devront être garées sur les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D15 côté droit en sens contraire de la course entre la ligne de départ et le panneau d'entrée du village de Neffiès (300m).

RAPPEL : Le parc d'arrivée après la dernière montée de course et le retour par la route de course jusqu'au parc fermé final précisé ci-dessus sont aussi sous régime de parc fermé.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès
- pendant les essais et la course au parc départ : près de la ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : près de la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

- salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès pendant les vérifications préliminaires de 14h30 à 19h15 le samedi 16 mars 2019. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83
- près de la ligne de départ pendant les vérifications préliminaires du dimanche, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation le dimanche 17 mars 2019. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83

Centre de secours le plus proche :

Polyclinique Pasteur de Pézenas : 04.67.90.41.41

Hôpital local de Pézenas : 04.67.35.40.40

Centre hospitalier de Béziers : 04.67.35.70.35

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes obligatoire (briefing écrit) sera remis a la salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès lors des vérifications administrative le samedi 16 mars 2019 de 15h à 19h et aux ateliers Municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès le dimanche 17 mars 2019 de 7h à 7h15. Un contrôle par émarginement sera effectué.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Les montées de courses de doublures VHC seront effectuées avant chaque montée de courses des véhicules modernes.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillement en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrent avec un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement des Courses de Côtes 2019.
Un classement féminin sera établi si au moins 3 partantes.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Scratch	Groupe si + de 3 partants	Classe 12 partants et +	Classe de 8 à 11 partants	Classe de 4 à 7 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin si au moins 3 partantes
1er	300 €	120 €	160 €	160 €	140 €	70 €	100 €
2ème	200 €	70 €	130 €	90 €	80 €		
3ème	170 €		90 €	60 €			
4ème	120 €		70 €				

Une coupe sera distribué à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Groupe, Classe ou Féminin) sera retenu. En dessous de 50 partants les prix en espèces seront diminué de 20 %.

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 mars 2019, 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif, à la salle polyvalente de Neffiès. Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.